

**COMMUNE DE VAL DE LIVRE**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2025**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 15 SEPTEMBRE 2025**

Nombre de membres	- en exercice :	19	Date de convocation :	5.09.2025
	- présents :	15	Date d'affichage :	5.09.2025
	- votants :	15		

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze septembre à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Louvois, sous la présidence de Monsieur Philippe RICHOMME, Le Maire.

**Etaient présents : P. RICHOMME, H. GALIMAND, P. CADEL, F. LEJEUNE-BOEVER, D. RAVIER, A. BERNARD, A-S. BOEVER, A. BORNET, S. COLLARD, A. CORNU, P. GAILLARD, F. LOUVET, F. MOUSSIE, E. ROMAGNY et K. SEGOND**

**Etaient excusés : L. FALLON, A. MASSARD**

**Etaient absents : P. BILLOUD, M. PIERSON**

M. Hervé GALIMAND a été élu secrétaire de séance.  
Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

**Délibération n °2025-18 : Tarif Salle des Fêtes de Louvois**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur le tarif de location de la nouvelle Salle Polyvalente de Louvois et de réactualiser celui du Foyer Rural :

- **Salle des Fêtes de Louvois**
  - Week-end (habitants de Val de Livre) : 500€
  - Week-end (habitants extérieurs) : 1 200€
  - Journée (habitants de Val de Livre) : 200€
  - Journée (habitants extérieurs) : 400€
  - Caution pour la Salle 2 000€, Caution pour le Ménage : 300 €
  
- **Foyer Rural de Tauxières-Mutry**
  - Week-end (habitants de Val de Livre) : sans chauffage : 250€  
avec chauffage : 350€
  - Week-end (habitants extérieurs) : sans chauffage : 600€  
avec chauffage : 700€

Pour les associations, le Conseil Municipal valide la gratuité de la location de 2 week-ends par an puis au-delà le tarif habitant sera appliqué.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de fixer les tarifs ci-dessus.

**Délibération n °2025-19 : Signature d'un contrat d'apprentissage**

Le Conseil Municipal,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code du travail, notamment les articles L. 6227-1 à L. 6227-12 et D. 6271-1 à D. 6275-5,  
Vu l'avis du comité social territorial en date du 9 septembre 2025,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 ans au minimum et de 29 ans révolus au maximum, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Ce dispositif peut être ouvert, sous condition, à des mineurs de 15 ans ou à des majeurs de 30 ans et plus (personne reconnue handicapée ou qui envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme). Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Il rappelle que ce dispositif présente un intérêt tant pour les personnes accueillies que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de recourir au contrat d'apprentissage,
- de conclure, dès la rentrée scolaire 2025/2026, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service d'accueil	Nombre de poste	Diplôme ou titre préparé	Durée de la formation
Espace Verts	1	CAPA Jardinier Paysagiste	01/09/2025 au 31/08/2027

- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les centres de formation d'apprentis.
- les dépenses correspondantes, notamment salaires et frais de formation, seront inscrits au budget de la Commune de VAL DE LIVRE, au chapitre 012 de nos documents budgétaires.

**Délibération n°2025- 20 : Coupes de bois dans la forêt communale - Etat d'Assiette 2026**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**1 - Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de la commune historique de Tauxières-Mutry de l'année 2026 présenté ci-après**

**2 – Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à leur désignation et à leur mobilisation selon les destinations retenues ci-après**

Parcelle (unité de gestion)	Surface (à désigner)	Type de coupe	Coupe prévue oui/non (a)	Destination			Produits à délivrer si délivrance partielle		
				Vente intégrale	Délivrance intégrale	Vente et délivrance partielles	Houppiers oui/non	Petits diamètres oui/non	Diamètre vente (b)
1	3,05	RCV	oui	X					
2	3,07	A2	oui		X				
8	3,01	ACO	oui	X					
9	3,1	ACO	oui	X					
10	2,69	ACO	oui	X					

(a) à l'aménagement

(b) en cm. A indiquer si les petits diamètres sont demandés en délivrance. C'est le diamètre à partir duquel les arbres seront vendus, sauf cas particuliers.

**3 – Laisse à l'Office National des Forêts le soin d'organiser au mieux les ventes de coupes de bois sur pied, la commune demeurant libre de fixer elle-même les prix de retrait si elle le juge utile.**

Le conseil municipal donne, à l'unanimité, pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

### Délibération n °2025-21 : Décision modificative

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le centre des finances publiques d'Épernay nous a demandé de procéder à l'approvisionnement des créances dues à la Commune :

c/615231 : - 933 €  
c/6781 : + 933 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du conseil décide de procéder à ce virement de crédits.

### Questions diverses :

Monsieur le Maire fait le point sur les différents travaux en cours :

- Vidéo Protection : Les subventions de la Région (40 000€) et de l'État (28 000€) ont été versées.
- Sentier Nature : Le balisage est effectué mais nous sommes toujours dans l'attente de la réalisation des différents panneaux par la société PicBois.
- Végétalisation cimetières : il est signalé que le mur côté chemin du Cimetière de Tauxières-Mutry mériterait d'être rénové.
- Enfouissement réseau la Neuville en Chaillois : les mâts d'éclairage vont être posés puis mis en service. Les poteaux béton seront ensuite démontés après mise en service de toutes les alimentations
- Aménagement de sécurité : l'installation du feu rouge à Tauxières-Mutry semble être efficace. Une réunion avec les riverains de la Rue Michel le Tellier est prévue courant octobre afin de discuter de solutions possibles pour cette rue.
- PLU : La prochaine réunion est prévue le 1<sup>er</sup> octobre 2025 avec l'ABF et le PNR, puis le 5 novembre 2025 avec les exploitants de la Commune.
- Salle Polyvalente : La réception des travaux est prévue le 29 septembre. L'inauguration est prévue le samedi 25 octobre à 11h00 avec les élus, les financeurs et les entreprises. Un week end « Portes ouvertes » pour les habitants se fera les 8 et 9 novembre 2025 en même temps que la restitution des travaux de la résidence d'architectes.

Il est évoqué également le manque d'entretien de la Rue du Champ Neuville à Tauxières-Mutry et de la Rue du Puits à Louvois. Il en est de même pour le point de vue sur la RD34.

M. Le Maire indique qu'il fera le point avec les agents et qu'il va voir pour faire reprendre les zones plantées du point de vue qui ont été réalisées par la communauté de communes.